

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
PONTOISE

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Xavier MORIN
6 rue René Bazin
75016 PARIS

Références à rappeler : RO

Référence : / MP

Rédacteur :

Maître,

Vous avez contesté l'amende établie au nom de votre client, M.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006096** CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE. ART.R.412-12 §V C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **TAVERNY(95150), ROND POINT ROND POINT**, en date du **24/04/2018** à **15h37**. par procès verbal n° **643** dressé par **PM**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous informe avoir décidé, au regard des éléments de ce dossier, de réserver une suite favorable à votre démarche. En conséquence, le procès-verbal mentionné ci-dessus a fait l'objet d'une mesure de classement sans suite.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à **CERGY-PONTOISE CEDEX**,
le 03/06/2019



Eva